

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
à LACAUNE**

Séance du lundi 13 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 20 L'an deux mille vingt-et-un et le treize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

Présents : 16 **Sont présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jim RONEZ, Daniel VIDAL

Votants : 17

Secrétaire de séance :

Pouvoirs : Anne-Lise SAUTEREL par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Claude ANINAT, Jacques CALVET, Denis MAFFRE

Absents :

RESSOURCES HUMAINES

1. Fermetures de postes vacants et modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du comité technique du 6 décembre 2021

Il est demandé au bureau de supprimer :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 24 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dont 2 à temps non complet 30 heures hebdomadaires et 1 à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Et de valider le nouveau tableau des effectifs au 13 décembre 2021

	TC ou TNC	nombre	effectifs pourvus	poste à pourvoir
ADMINISTRATIVE				
attaché principal	TC1	1	1	0
attaché	TC2	2	2	0
rédacteur principal 1ere classe	TC2	2	2	0
rédacteur principal 2eme classe	TC1	1	1	0
adjoint administratif principal de 1ère classe	TC2	3	2	1
adjoint administratif principal de 2ème classe	TC5 TNC1	6	6	0
adjoint administratif territorial	TNC1 TC13	14	14	0
ANIMATION				
adjoint d'animation	TC1 TNC2	3	3	0

TECHNIQUE				
ingénieur	TC1	1	1	0
technicien principal 1ere classe	TC1	2	1	1
technicien principal 2eme classe	TC2	1	1	0
technicien	TC1	1	1	0
agent de maitrise	TC7 TNC2	9	8	1
adjoint technique principal de 1ère classe	TC1 TNC2	0	0	0
adjoint technique principal de 2ème classe	TC2 TNC1	3	3	0
adjoint technique territorial	TNC1 TC11	12	12	0
SPORTIVE				
éducateur APS principal 1ème classe	TC	1	1	0

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

2. Validation de l'organigramme

Vu l'avis du comité technique du 6 décembre 2021 il est proposé aux membres du bureau de valider l'organigramme de la communauté de communes tel qu'annexé à la délibération.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14

Pour : 14

3. Approbation du règlement de formation

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut. La formation professionnelle tout au long de la vie a pour objet de permettre aux agents d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

La formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

La formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,
- les formations facultatives : préparations aux concours et examens, bilan de compétence, Validation des acquis de l'expérience...

Au vu des questions posées par les agents concernant leur droit à formation et la prise en charge des frais en découlant, il convient d'adopter un règlement interne de formation.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2021

Il est proposé d'adopter le règlement de formation tel qu'annexé à la délibération.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION

4. Subvention Conseil Départemental d'Archéologie du Tarn (CDAT) – Création de l'exposition itinérante « portraits de famille(s) »

Le CDAT accompagne depuis 2019 le projet de valorisation des statues-menhirs. C'est dans la continuité de cette action, de conserve avec la DRAC Occitanie, que le projet d'une exposition itinérante sur le territoire des Hautes Terres d'Oc est né : « portraits de famille(s) ». Celle-ci vise à offrir un support de médiation innovant des statues-menhirs à l'échelle du territoire du PETR, à permettre une reconnaissance sociale de propriétaires-inventeurs et à lancer une action de conservation de la mémoire par la collecte sonore.

Le CDAT sollicite les subventions suivantes :

Subventions sollicitées	23 600 €
DRAC	4 000 €
Département du Tarn	1 800 €
Département du Tarn – Aide à l'investissement	2 000 €
Région Occitanie	5 000 €
CC Sidobre Vals et Plateaux	2 750 €
CC Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc	2 750 €
Autofinancement (CDAT)	4 700 €

Dans cette perspective, le CDAT sollicite le soutien de la Communauté par une demande de subvention d'un montant de 2 750 €.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

5. Acquisition et déploiement du programme Micro-Folie

Le ministère de la Culture a confié à La Villette la mission de déployer le programme Micro-Folie sur l'ensemble du territoire national. Reposant sur un musée numérique, le dispositif permet l'accès aux collections des musées partenaires (Louvre, Quai d'Orsay, Institut du Monde Arabe, Château de Versailles etc...), à des parcours de visite, à des ateliers de création (imprimante 3D, tablettes graphiques etc...), à un espace ludothèque et à une programmation inédite.

Le contexte géographique de la Communauté incite à un double déploiement du dispositif Micro-Folie : une version statique et une version itinérante. Cette dernière peut être installée dans des établissements scolaires, dans des salles communales, pour des festivals ou même en plein air. Les Micro-Folies s'inscrivent pleinement dans la construction de la politique d'Education Artistique et Culturelle (EAC) du territoire et viennent en complément d'autres dispositifs déjà actionnés, comme l'Espace de Vie Sociale (EVS) et les Petites Villes de Demain (PVD), et d'autres projets comme la programmation décentralisée sur toute la Communauté de la salle de spectacle du Pôle Culturel ou encore les travaux de valorisation qui seront entrepris sur le Grand Pailler du Prat d'Alaric.

La Communauté se doterait ainsi de deux Micro-Folies : l'une statique afin de valoriser le patrimoine exceptionnel que représente le Grand Pailler du Prat d'Alaric, l'autre itinérante et pouvant irriguer l'ensemble du territoire sans exception selon une programmation riche, variée et dynamique.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	%
Micro-Folie : dispositif fixe	28 000 €	Etat – DETR	24 000 €	30
		Région Occitanie	16 000 €	20
Micro-Folie : kit mobile + FabLab et Ludothèque	52 000 €	Département de l'Hérault	12 000 €	15
		Département du Tarn	12 000 €	15
		Autofinancement	16 000 €	20
Total	80 000 €	Total	80 000€	100

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

SERVICES A LA POPULATION

Tarifs accueil de loisirs intercommunal Murat sur Vèbre

La CCMLHL sera dotée, dès janvier 2022, d'un service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Cette dernière, via une convention de délégation de gestion, aura à charge le fonctionnement de l'ALSH.

Ouvert à tous les enfants du territoire, il convient d'ores et déjà de voter les tarifs de ces services.

Régime Général

Ces tarifs n'incluent pas les repas de midi. Si les familles désirent bénéficier de ce service elles devront en faire la demande à la structure et payer 3 € / repas. Un complément peut être demandé aux familles pour certaines sorties payantes.

Accueil Loisir Sans Hébergement (ALSH)			Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE)		
Quotient familial	Tarif à la journée	Tarif à la demi-journée	Quotient familial	Tarif	
				Matin ou soir	Matin et soir
<500€	5,50€	3€	< 800€	0,75€	1,50€
De 500 à 699€	6,50€	3,50€			
De 700 à 899€	7,50€	4,25€			
De 900 à 1099€	8,50€	5€	> 800€	1€	2€
>1099€	10€	6€			

Allocataires MSA

Ces tarifs n'incluent pas les repas de midi. Si les familles désirent bénéficier de ce service elles devront en faire la demande à la structure et payer 3 € / repas. Un complément peut être demandé aux familles pour certaines sorties payantes.

Accueil Loisir Sans Hébergement (ALSH)			Accueil de Loisir Associé à l'École		
Quotient familial	Tarif à la journée	Tarif à la demi-journée	Quotient familial	Tarif	
				Matin ou soir	Matin et soir
<500€	8€	4€	< 800€	0,75€	1,50€
De 500 à 699€	8,50€	4,50€			
De 700 à 899€	9€	5€			
De 900 à 1099€	10€	6€	> 800€	1€	2€
>1099€	10,50€	6,50€			

Tarifs ALSH hors déduction du Pass MSA : 4€ la journée, 2€ la demi-journée.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

FINANCES ET MARCHES

6. Attribution fonds de concours

Le dossier de fonds de concours ci-dessous présenté par la commune de Castanet le Haut est complet, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Subvention FAIC
CASTANET LE HAUT	Toiture Mairie	42 172,45 €	8 500,00 €	8 672,45 €	25 000,00 €
Montant des FDC attribués			8 500,00 €		

Il est proposé au Bureau de valider ce plan de financement et d'attribuer le fonds de concours à la commune de Castanet le Haut pour ce dossier.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

7. Demandes de subventions 2021

Ci-après les demandes de subventions parvenues à la Communauté de Communes au mois de décembre :

- ASL Castanet le Haut : 1 000 €
- ACARVIE à Viane : 1 000 €
- AFP (Association foncière pastorale) de Fraïsse : 800€

Il est proposé au Bureau d'attribuer les subventions aux associations ci-dessus pour 2021.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

8. Adhésion FISCALIS

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc propose de financer l'achat de la licence et l'abonnement annuel de l'application FISCALIS (cadastre + produits fiscaux) aux communes intéressées.

La licence est de 100 € par commune (paiement une seule fois la première année).

L'abonnement annuel à l'Association des Maires est de 50 € par commune (à partir de la 2ème année).

Il est proposé au Bureau d'approuver le financement de l'achat de la licence et de l'abonnement annuel de l'application FISCALIS aux communes intéressées.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

9. Avenant n°2 au règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises

La commission de développement économique s'est réunie le 13 décembre 2021. Elle propose aux membres du Bureau que seules les dépenses acquittées pour les travaux réalisées par des entreprises possédant un numéro SIREN seront éligibles.

La commission rappelle que la subvention sera versée aux vues du montant des factures dûment acquittées.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

10. Aide à l'immobilier d'entreprises – Labinal boulangerie pâtisserie à Lacaune

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13 décembre 2021.

Mr Labinal artisan boulanger-pâtissier-chocolatier-confiseur souhaite développer et moderniser sa boutique et sa ligne de production. Il sollicite une subvention à hauteur 18884,74€ dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

11. Aide à l'immobilier d'entreprises – Théron scierie à La Salvetat

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13 décembre 2021.

Monsieur Théron projette d'acheter le bâtiment et le terrain attendant sis sur la zone d'activité de Camp Del Tour à La Salvetat. Il sollicite une subvention à hauteur 66116,72€ dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

12. Aide à l'immobilier d'entreprises – Nègre tabac – magasin bio – literie

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13 décembre 2021.

Monsieur Nègre vient d'acheter la maison de Monsieur Barthés à Lacaune. Cette maison comporte trois niveaux. 1 niveau consacré au magasin de tabac et épicerie bio. 1 niveau est consacré à un showroom pour la vente de literie et un troisième niveau non commercial. Quelques travaux d'agrandissement doivent être entrepris.

Il sollicite une subvention à hauteur 15019,63€ dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

MAISON DE RETRAITE ET RESIDENCE SPECIALISEE SAINT-VINCENT DE PAUL

13. Modification du tableau des emplois de la maison de retraite et Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul

Tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2019

Libellé		Catégorie	Nombre
Directeur	35h	A	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	23h/35h	B	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28h/35h	C	1
Technicien paramédical de classe supérieure	12h/35h	B	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	1
Agents de maîtrise principaux	35h/35h	C	4
Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	6
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	1
Adjoints techniques	35h/35h	C	4
Auxiliaires de soins principaux de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	10
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4
Infirmiers en soins généraux de classe normale	35h/35h	A	3
Cadre de santé infirmier assurant les fonctions d'infirmière coordinatrice	35h/35h	A	1
Médecin compétent en gériatrie assurant les fonctions de médecin coordonnateur	10h30/35h	A	1
Psychologue	14h/35h	A	1
Technicien paramédical de classe normale Psychomotricienne	17h30/35h	A	1
TOTAL			41

Le nouveau tableau prend en compte :

- la titularisation d'un adjoint technique au niveau du pôle restauration,
- l'avancement de grade d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- les départs à la retraite de deux auxiliaires de soins principaux de 1^{ère} classe qui n'avaient pas été pris en compte dans le tableau des emplois précédent. Il est proposé de nommer 2 agents sur ce grade auparavant auxiliaire de soins principaux de 2^{ème} classe suite aux avancements de grade.
- la réussite au concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe de la fonction publique territoriale d'un agent adjoint technique.

Il est demandé aux membres du bureau de valider le nouveau tableau des emplois de la maison de retraite et Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul au 1^{er} décembre 2021 :

Libellé		Catégorie	Nombre
Directeur	35h	A	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	23h/35h	B	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28h/35h	C	1
Technicien paramédical de classe supérieure	12h/35h	B	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	1
Agents de maîtrise principaux	35h/35h	C	4
Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	2
Adjoints techniques	35h/35h	C	6
Auxiliaires de soins principaux de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	10
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	5
Infirmiers en soins généraux de classe normale	35h/35h	A	3
Cadre de santé infirmier assurant les fonctions d'infirmière coordinatrice	35h/35h	A	1
Médecin compétent en gérontologie assurant les fonctions de médecin coordonnateur	10h30/35h	A	1
Psychologue	14h/35h	A	1
Technicien paramédical de classe normale Psychomotricienne	17h30/35h	A	1
TOTAL			42

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 17

Pour : 17

14. Questions diverses

**Le Président
Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc